



PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2006

Nbre de délégués : 26
Délégués en fonction : 26
Délégués présents : 22

Sous la présidence de M. Léon SIEGEL, Président,

Étaient présents :

M. Jean-Marie HAEFFELI, M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, M. Roger WAECHTER, M. Philippe PIVARD, M. Jean-Paul SEILLER, M. Jean-Claude MULLER, Mme Claudine OBER, M. Jean-Pierre ARNOLD, Mme Catherine GREIGERT, M. Bernard SCHULTZ, M. Bernard SCHWOEHRER, M. François BREITEL, M. Francis MERTZ, M. Louis SCHMITT, M. Alex JEHL, M. Patrick SCHMITT, M. Didier TAGLANG, M. Yves MUNSCH, M. Jean-Claude SPIELMANN, M. Louis HORNY, M. Jean-Louis SCHWEIN (suppléant)

Étaient absents excusés : M. Marc GAUTIER, Mme Christiane BERNARD, M. Antoine HERTH, M. Gérard FAHRNER, M. Rémy STOECKLE, M. Jean-Marie SIMLER (Communauté de Communes du Grand Ried).

Assistaient en outre :

M. Gérard SIMLER (Conseiller Général), M. Francis BRAUN (Antenne départementale du Conseil Général du Bas-Rhin), M. Jean-Paul BEHR (Trésorier), M. Benoît ECK (suppléant), Mme Evelyne RISCH (suppléante).

ORDRE DU JOUR

- ✓ **Approbation du compte-rendu du conseil de communauté du 16 octobre 2006**
- ✓ **SMICTOM : Intervention de Monsieur PIELA, Président**
- ✓ **Débat d'orientation budgétaire**
- ✓ **Frais de déplacement**
- ✓ **Budget CCME : Décision modificative n° 2**
- ✓ **Budget PISCINE : Décision modificative n° 1**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **d'approuver** le compte-rendu de la séance du 16 octobre 2006.

SMICTOM

Monsieur PIELA, Président du SMICTOM, et Monsieur PATRIS Jean-Luc, Directeur du SMICTOM présentent au Conseil de Communauté les grands changements prévus à partir de 2008 : une nouvelle collecte sélective et une nouvelle redevance dite « incitative ».

En effet, le SMICTOM compte le plus fort tonnage de déchets collectés en Alsace : en moyenne 100 kg de plus par habitant et par an par rapport au reste de la région.

Afin de faciliter le geste de tri et d'améliorer sa qualité, le SMICTOM va tester de nouveaux dispositifs de collecte sélective et à terme mettre en place une redevance unique sur l'ensemble du territoire.

Le dispositif actuel montre ses limites : trop de tarifs différents, un manque de lisibilité de l'assiette de tarification et une redevance qui n'incite pas au tri et à la réduction des déchets.

La taille du bac sera fonction des habitudes de tri et de la composition du foyer et la redevance sera basée sur la taille du conteneur.

Le SMICTOM teste actuellement un nouveau système de collecte dite « au volume » sur 4 sites pilotes ; et il apparait que le geste de tri n'est pas le même que l'on habite un collectif ou un pavillon. C'est pourquoi les modes de collecte des emballages ménagers recyclables (les déchets du bac brun) vont être adaptés aux différents types d'habitat :

- pavillonnaire : - bac jaune pour les emballages ménagers recyclables
- bac gris pour les ordures ménagères
- centre ville & petit collectif : - bac jaune operculé pour les emballages ménagers recyclables
- bac gris pour les ordures ménagères
- grand ensemble d'immeuble : - apport volontaire pour les emballages ménagers recyclables
- bac gris pour les ordures ménagères

Ces points d'apports volontaires comprendront une borne à verre et une pour les emballages ménagers et les papiers cartons recyclables.

Le parc de bacs étant ancien, il sera remplacé par un bac jaune (emballages ménagers recyclables) et un bac gris (remplace le bac vert) : les nouvelles couleurs sont en adéquation avec les couleurs choisies à l'échelle européenne (coût de la mise en place : 4 millions d'euros). Les anciens bacs seront inutilisables et donc repris par le SMICTOM pour le bac brun (mis gratuitement en place à l'époque) ; le bac vert pourra également être reconditionné par le SMICTOM si les usagers le désirent.

Le SMICTOM souhaite également mettre en place un nouveau système d'accès aux déchetteries, éventuellement par badge d'accès.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Président expose les grandes lignes des orientations budgétaires pour l'année 2007. Concernant les taxes locales, il est souhaité de maintenir une pression fiscale stable pour l'année 2007. L'assemblée se réserve toutefois la possibilité de modifier ces taux en fonction du budget primitif voté en 2007.

FRAIS DE DEPLACEMENT

Vu la délibération du 22 mars 2006 approuvant le remboursement des frais des veilles de formation et la prise en charge des frais liés aux concours.

Considérant que des agents titulaires et non titulaires peuvent être autorisés à suivre des actions de formations professionnelles et des préparations aux concours.

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **d'accorder** à l'ensemble des agents de la CCME le remboursement des frais occasionnés lors d'une formation professionnelle ou d'un cycle de préparation aux concours (y compris les veilles).
- **d'encadrer** le dispositif selon les mêmes critères et restrictions énumérées dans la délibération du 22 mars 2006.

BUDGET CCME : DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **de procéder aux transferts de crédits comme suit :**

Article	Op.	Fonct°	Dépenses	Recettes
021 Virement de la section fonctionnement		01		- 175 500 €
13915 Subvention d'équipement	134	01	+ 3 100 €	
21752 Installations voiries	133	822	- 178 600 €	
TOTAL INVESTISSEMENT			- 175 500 €	- 175 500 €
6811 Dotations aux amortissements		01	+ 175 500 €	
021 Virement à la section d'investissement		01	- 175 500 €	
673 Titres annulés sur exercice ant.		40	+ 1 100 €	
6554 Contributions aux organismes de regr.		01	- 1 100 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT			0 €	0 €

BUDGET PISCINE : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **de procéder aux transferts de crédits comme suit :**

Article	Fonction	Dépenses
66111 Intérêts sur emprunt	413	+ 500 €
6231 Annonces et insertions	413	- 500 €

BUDGET CCME : DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **de procéder aux transferts de crédits comme suit :**

Article	Opération	Fonction	Dépenses
2183 Matériel de bureau et informatique	149	40	+ 300 €
2181 Installations, agencements et aménagements	139	641	-300 €

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Marckolsheim, le 29 Novembre 2006

Le Président,
Léon SIEGEL